

Annexe D : Liste de contrôle pour les demandes de licence

Liste de contrôle pour les demandes liées aux licences d'essais analytiques

Propriété de licence

- Copie des pièces d'identité du titulaire de la licence/chef de laboratoire/responsable principal délivrées par le gouvernement [p. ex., permis de conduire]
- Copie du certificat de constitution en personne morale (si le demandeur est une personne morale)

Renseignements sur le lieu

- Adresse complète de votre lieu, y compris :
 - ✓ Numéro d'unité, le cas échéant
 - ✓ Numéro de rue
 - ✓ Nom de rue
 - ✓ Ville
 - ✓ Province
 - ✓ Code postal
- Confirmation que le lieu proposé n'est pas une maison d'habitation (c.-à-d., un lieu de résidence) ou que l'adresse n'est pas différente de celle du lieu proposé.

Personnel du lieu

- Les qualifications du chef de laboratoire, ainsi que celles de tout chef de laboratoire suppléant désigné, dans la mesure où elles sont liées aux fonctions du poste. Notez que le chef de laboratoire doit être titulaire d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre décerné par un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada dans un domaine ou une profession en rapport avec les fonctions du poste, comme la chimie, la biologie, les affaires réglementaires pharmaceutiques ou scientifiques, la gestion de laboratoire ou les techniques de laboratoire. S'il est délivré par un établissement étranger, l'évaluation d'équivalence doit être délivrée par un organisme ou une institution responsable de la délivrance des évaluations d'équivalence et reconnue par une province.

Les preuves de qualifications du candidat doivent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Copie d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre de compétence décerné par un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada. S'il est délivré par un établissement étranger, l'évaluation d'équivalence doit être délivrée par un organisme ou une institution responsable de la délivrance des évaluations d'équivalence et reconnue par une province.
- Curriculum vitæ.

Voir l'annexe A pour un formulaire.

Destruction

- Une description de la méthode de destruction à utiliser qui répond aux exigences du *Règlement sur le cannabis*, y compris :
- Attestation qu'au moins deux personnes qualifiées pour assister à la destruction (p. ex. des employés du titulaire de la licence) seront présentes.

Sécurité physique

- Une description de la sécurité physique de votre lieu qui comprend :
- la façon dont la sécurité physique des zones d'entreposage empêche l'accès non autorisé au cannabis;
 - l'identité des personnes qui ont accès aux zones d'entreposage et la raison pour laquelle leur présence est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions;
 - les barrières physiques entourant les zones d'entreposage.

Se reporter à l'annexe B pour consulter le modèle.

- Un plan du lieu indiquant clairement les périmètres et la délimitation des zones d'entreposage.

Tenue de dossiers

- Attestation relative à la tenue de dossiers

Voir l'annexe C pour une attestation.